

MINUTE

B.B.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.
SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT.

Usumbura, le 21 mai 1957.

No 81/ 1426.

A Monsieur GASASIRA Mathias
c/° Groupe Scolaire
de et à

A S T R I D A.
=====



Monsieur,

Afin de compléter votre dossier
d'inscription aux examens devant les Jurys Centraux

1957, je vous saurais gré de bien vouloir me transmettre
le texte des 5 morceaux de littérature française que vous
avez choisis pour l'épreuve orale de langue française.

civilités.

Agréez, Monsieur, mes

Le Directeur Provincial
de l'Enseignement f.f.
R.FIASSE.

R. Fiasse

N.B. : Les textes présentés doivent être adaptés au niveau de culture de normaliens sortant de 6ème année de l'école secondaire normale type. Les textes émaneront d'auteurs français ou belges de l'époque classique (2 morceaux), de l'époque moderne (2 morceaux), de l'époque contemporaine (2 morceaux). Le jury aura droit d'imposer un morceau de son choix si les textes présentés par le candidat ne lui donnent pas satisfaction, dans ce cas, le candidat disposera d'une demi-heure avant l'épreuve pour préparer la lecture et l'explication du morceau imposé.

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DEVANT LE JURY CENTRAL

Le soussigné:

NOM et PRÉNOMS: ... GASASIRA Mathias ...
ETAT CIVIL: ... Célibataire ... PROFESSION: ... Travaux agricoles ...
LIEU et DATE de naissance: ... Né à Ruanda le 1928 ...
RESIDENCE: ... Astrida ...

déclare vouloir subir en ... 1957 ... l'examen du jury central prévu pour
la 4^e ... catégorie: ... Cycle de 4^e année ...
il désire être examiné en ... français ... et en religion: ... Catholicisme ...
il a accompli les études suivantes: 1. Cycle Complet de 4^e année primaire
École de Ruanda ...
École de Ruanda ...

- Il joint à la présente demande: 1° un CERTIFICAT de RESIDENCE
2° un CERTIFICAT de BONNE CONDUITE
3° un CERTIFICAT MEDICAL
4° l'indication des 6 textes littéraires.
- 1° LA FONTAINE: La mort et le bûcheron: voir littér. expliquée par Ch. de Granges page 124
 - 2° Mgr FENELON: Devoirs des maîtres envers les serviteurs: idem p. 191
 - 3° J.J. ROUSSEAU: la peur idem p. 40
 - 4° LA FONTAINE: Paroles d'un croyant idem p. 512
 - 5° PAUL CLAUDEL: Saint François Xavier: voir texte ci-joint
 - 6° G. DURAS: Gouvernement d'un jardin: voir texte ci-joint

Il désire que la convocation à l'examen lui soit adressée
au GROUPE SCOLAIRE d'ASTRIDA (Ruanda)

Signature,

Mathias Gasasira

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

ATTESTATION DE RESIDENCE.

Je soussigné, ACKERMAN Franciscus, Livinus, Administrateur de Territoire à Astrida, certifie par la présente que Monsieur GASASIRA Mathias (en religion FRERE AUGUSTIN), fils de Migwenyero et de Kanziga, né en 1928, originaire de la sous-chefferie Rwahi, Chefferie Bumbogo, Territoire de Kigali, a résidé en Territoire d'Astrida du 29 janvier 1954 à ce jour.

Astrida, le 26 avril 1957.
L'Administrateur de Territoire, Fr. ACKERMAN,



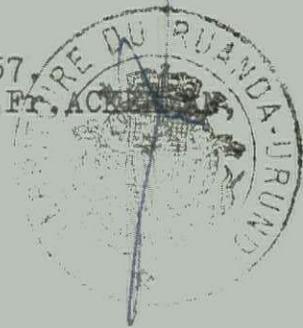
GRATUIT POUR USAGE ADMINISTRATIF.

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE, VIE ET MOEURS.

Je soussigné, ACKERMAN Franciscus, Livinus, Administrateur de Territoire à Astrida, certifie que Monsieur GASASIRA Mathias (en religion FRERE AUGUSTIN), fils de Migwenyero et de Kanziga, originaire de la sous-chefferie Rwahi, Chefferie Bumbogo, Territoire de Kigali, est de bonne conduite, vie et moeurs.

Astrida, le 26 avril 1957
L'Administrateur de Territoire, Fr. ACKERMAN



GRATUIT POUR USAGE ADMINISTRATIF.

Le Prince / Stephen Coulter qui
a reçu en votre honneur d'un bon accueil
et est ainsi le maître et d'inspiration.
Le codicille de l'homme est reconnu.



Le 6 3/5/17

Groupe scolaire
ASTRIDA

Astrida, le 16 mai 1957.

A Monsieur le Directeur Provincial
de l'Enseignement

USUMBURA

Monsieur le Directeur,

21 mai 1957
1881
Jury Central.

Suite à votre lettre N° 81/1333 en date du 15 mai 1957
j'ai l'honneur de vous informer que je désire faire l'examen
de langue INDIGÈNE en langue ... Kinyarwanda
Veuillez excuser cet oubli de ma part.

Daignez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de
ma considération très distinguée.

GASASIRA Mathias.

MINUTE

B.P.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.
SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT.

Usumbura, le 15 mai 1957.

No 81/ 1333.

A Monsieur GASASIRA Mathias
c/° Groupe Scolaire
de et à

A S T R I D A.
=====

Monsieur,

Afin de compléter votre dossier
d'inscription aux examens devant les Jurys Centraux

1957, je vous saurais gré de bien vouloir me faire
connaître dans quelle langue indigène vous désirez
être questionné; en effet, outre le plupart des
examens qui se passent en langue française, est
prévue une épreuve en langue indigène.

civilités.

Agréez, Monsieur, mes

Le Directeur Provincial
de l'Enseignement f.f.
R.FIASSE.

R. Fiasse